



### 1) Périmètre du trophée

Le Trophée se déroulera dans les départements de la région administrative des Hauts de France.

### 2) Gestion / Statut Juridique

Le Trophée est géré par une Commission Sportive Régionale (CSR). Celle-ci est désignée par le Comité Régional UFOLEP Flandres Artois Picardie (CRUFAP).

Composition de la CSR :

- Référent
- Trésorier
- Secrétaire
- Responsable Matériel
- Responsable Officiels
- Responsable Communication
- ...

Tous les pilotes licenciés devront s'acquitter d'une participation aux charges du trophée d'un montant de 5€.

Ces cotisations devront être collectées par les clubs et devront être envoyées, au référent de la CSR, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars. Ils devront être accompagnés de la totalité des renseignements sur les pilotes (fichier Excel): Nom, prénom, adresse mail, date de naissance, n° de licence, n° de téléphone...

Dès le 2 mars, cette cotisation sera majorée à 10€.

Les pilotes désirant changer de club devront en faire la demande, avant le 31 juillet, par courrier postal à la CSR.

### 3) Calendrier des manifestations

Les dates du calendrier seront réparties entre le 1<sup>er</sup> avril et la mi-octobre.

Les épreuves devront être espacées d'au moins 2 semaines.

Au plus tard le 30 septembre de l'année précédente, les clubs se déclarent organisateurs.

Chaque club pourra choisir 2 dates de course maximum.

Attribution des dates de course : Le calendrier est validé par la CSR Auto après consultation des disponibilités des officiels.

Chaque réservation de date sera cautionnée par un chèque de 500€ qui sera encaissé si la course n'est pas organisée, sauf cas de force majeure.

Pour prétendre à l'attribution de course, le club organisateur devra justifier de présence d'officiels licenciés de leur club avec un minima de 20 points.

Les points seront comptabilisés du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

Attribution des points par officiel:

**Samedi :**

1 point

**Dimanche**

2 points

Chaque officiel émargera sur une feuille. Seuls les points émargés seront comptabilisés

Les points seront attribués au club dans lequel l'officiel est licencié.

Si le club n'est pas organisateur, les points pourront être attribués à un ou plusieurs clubs organisateurs du même département.

#### **4) Règlements techniques et sportifs du Trophée**

Voir règlements nationaux.

#### **5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée**

A chaque épreuve, un droit d'engagement de 65€ sera perçu par l'organisateur, dont 7€ seront reversés au Trophée des Hauts de France pour l'achat de matériel et les frais de fonctionnement. Les entrées seront gratuites.

Les engagements aux épreuves seront pris en ligne uniquement sur le site <https://inscriptions.ufolep.org> au plus tard le dimanche précédant la manifestation à 23h59. Passé cette date, les engagements seront encore possible jusqu'au mercredi à 23h59 mais majorés à 95€. A partir du mercredi 23h59, les engagements seront clôturés.

A savoir, si un pilote ne peut pas venir pour une raison quelconque, et s'il avertit, avant le jeudi à 23h59 précédant la manifestation, son paiement lui sera rendu.

Ayez la correction d'appeler si vous ne pouvez pas participer à la manifestation.

Une catégorie pourra être composée de 3 séries maximum. Les séries pleines seront privilégiées.

La liste des engagés sera publiée sur le site internet du Trophée.

Les numéros de course (de 4 à 99) seront attribués et réservés après l'acquittement de la cotisation Trophée (voir Article 1). Les numéros 1, 2 et 3 sont réservés au podium des nationaux précédents.

#### **6) Contrôle Technique d'avant saison**

En début de saison, un Pré-contrôle peut être organisé. Le véhicule sera présenté en ordre de fonctionnement. Voir Article 16

#### **7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves**

[Sauf autorisation exceptionnelle, c'est le pilote et lui seul qui doit se présenter au contrôle administratif](#)

Les vérifications administratives et techniques seront effectuées par les officiels le samedi de 14h30 à 17h30. Se présenter au contrôle technique en tenue.

[Lors de la première course de l'année, les contrôles administratifs se feront de 8h à 12h et de 14h à 16h. Les contrôles techniques se feront de 9h à 12h et de 14h à 17h.](#)

**AUCUN CONTRÔLE** technique du véhicule ne sera effectué le dimanche matin.

#### **8) Officiels**

TOUS les officiels seront titulaires d'une licence UFOLEP.

#### **9) Déroulement de la journée**

Méthode de classement (voir règlement national).

### 10) Qualifications au National

La période de qualification ira du 1<sup>er</sup> septembre au 31 juillet

Si des pilotes sélectionnés ne désirent pas y participer, les suivants du classement pourront les remplacer.

Seuls les pilotes licenciés dans la région administrative des Hauts de France pourront être qualifiés (Voir article 24 du règlement sportif national)

### 11) Annulation d'épreuve le jour de la course

En cas d'annulation le jour de la course (pour cause de météo ou autres), aucun remboursement d'engagement ne sera effectué. Des points pourront être attribués (voir Article 16)

### 12) Interruption définitive d'épreuve le jour de la course

En cas d'arrêt en cours de course (pour cause de météo ou autres), aucun remboursement d'engagement ne sera effectué. Des points pourront être attribués (voir Article 16)

### 13) Barème des sanctions des manifestations

Voir règlement national

### 14) Remise des récompenses

La remise officielle des récompenses aura lieu 30 minutes après l'affichage du classement de la dernière manche. Les 3 premiers (podium) de chaque catégorie seront récompensés.

### 15) Discipline, Comportement et Civisme

**Le Trophée se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne pouvant porter préjudice au bon déroulement des manifestations.**

En cas de vitesse excessive dans le parc, le directeur de course prendra les sanctions nécessaires. Obligation du port du casque pour se rendre en pré-grille mais pas pour un déplacement dans le parc en vue de réparation ou autre. Le parc pilote étant une enceinte sportive, toutes activités lucratives ou services payants sont interdits.

- 1) Tout changement de véhicule entraînera la délivrance d'un nouveau passeport (sauf si le nouveau véhicule en possède déjà un).
- 2) La fiche pilote est délivrée gratuitement.
- 3) Toute perte de la fiche pilote entraînera l'achat d'une nouvelle fiche (31€)
- 4) Toute pièce obligatoire manquante ou incomplète pourra être sanctionnée d'une amende de 31€.
- 5) Une bâche de protection est obligatoire sous le véhicule de compétition. Tout pilote positionné dans le parc en dehors de sa bâche sera sanctionné d'une amende de 31€
- 6) Il est obligatoire pour chacun de récupérer ses déchets, pièces et poubelles.
- 7) Extinction de tout appareil motorisé impératif à minuit (utilisez des lampes à gaz ou électriques pour la fin de soirée). Respectez le sommeil des autres.
- 8) **L'utilisation de véhicules à 2 roues (Motos, vélos, trottinettes...) est strictement interdite dans le parc pilote et sur l'étendu des enceintes sportives.**

La non-observation des points 5, 6, 7 ou 8 pourra entraîner l'exclusion du licencié sans appel du Trophée.

## 16) Classements du Trophée / Points

A la journée : Voir règlement National

Points marqués pour le classement du Trophée **Poursuite sur terre et Kart Cross**

1 <sup>er</sup>	20 points	10 <sup>ème</sup>	7 points
2 <sup>ème</sup>	17 points	11 <sup>ème</sup>	6 points
3 <sup>ème</sup>	15 points	12 <sup>ème</sup>	5 points
4 <sup>ème</sup>	13 points	13 <sup>ème</sup>	4 points
5 <sup>ème</sup>	12 points	14 <sup>ème</sup>	3 points
6 <sup>ème</sup>	11 points	15 <sup>ème</sup>	2 points
7 <sup>ème</sup>	10 points	16 <sup>ème</sup> et +	1 point
8 <sup>ème</sup>	9 points	Non Partant	0 point
9 <sup>ème</sup>	8 points		

Seuls les pilotes licenciés dans la région administrative des Hauts de France seront classés (Voir article 24 du règlement sportif national)

En cas de déclassement les points injustement attribués seront réattribués.

En cas d'arrêt de l'épreuve, la gestion des points se fera par catégories :

- 2 manches effectuées, la totalité des points sera attribuée par rapport au classement provisoire.
- 1 manche effectuée (y compris la manche Chrono), la moitié des points sera attribuée par rapport au classement provisoire.

Si une épreuve est annulée (conditions météorologiques par exemple) par décision du jury, il ne sera procédé à aucun remboursement, mais le pilote se verra crédité de 10 points de bonus.

Tout pilote inscrit à une course extérieure alors qu'une course est organisée dans notre trophée, perdra la totalité des points déjà acquis.

En début de saison, un Pré-contrôle peut être organisé. Le véhicule sera présenté en ordre de fonctionnement. Chaque participant se verra attribuer 10 points.

## 17) Communication / Internet

**Toute information ou modification n'est officielle qu'à partir du moment où elle apparait sur le site du Trophée.**

<http://www.tropheufolepautodeshautsdefrance.fr/>

- Les règlements techniques et sportifs (lien vers le site de la CNS)
- Le règlement spécifique du Trophée
- Le calendrier
- Le suivi des engagements
- Les résultats des différentes courses
- ...

## 18) Divers

Le coût annuel des entraînements, par circuit et par pilote ne pourra pas excéder 40€.

Le présent règlement particulier a été validé par l'entité reprise à l'article 2, il est complémentaire au règlement sportif national 2025/2026. Il est validé par la Commission Nationale Sportive en application de l'article 24 du règlement sportif national.

[Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site de la CNS Auto : www.ufolep-cns-auto.fr](http://www.ufolep-cns-auto.fr)